

# Garanties d'emprunts



## Le Mans Métropole

**Stéphanie TREMBLAIS**  
Service Habitat Logement  
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre  
CS40010  
72 039 LE MANS Cedex 9  
Tel : 02 43 47 43 13  
[stephanie.tremblais@lemans.fr](mailto:stephanie.tremblais@lemans.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Mans Métropole apporte sa garantie pour les emprunts contractés par les organismes HLM. Les modalités de garantie diffèrent selon les organismes :

- Le Mans Métropole Habitat est garanti à 100% par Le Mans Métropole.
- Les Entreprises Sociales pour l'Habitat sont garanties à 50% par Le Mans Métropole et à 50% par le Département de la Sarthe.
- Sarthe Habitat est garanti à 100 % par le Département.

---

### TYPE D'AIDE

Garantie

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté urbaine Le Mans Métropole.

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM.

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

En contrepartie de la garantie, Le Mans Métropole et la Ville du Mans bénéficient d'un droit de réservation sur un contingent de logements.

---

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département.

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Encours de la dette garantie au 31 décembre 2023 :

- ↘ 293 993 937 € pour Le Mans Métropole.
- ↘ 21 470 546 € pour la Ville du Mans.

